

Maisons-Alfort, le 24 OCT. 2005

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments relatif à l'inscription en liste A du fluide caloporteur « TYFOCOR ® L » pour le traitement thermique en simple échange dans les eaux destinées à la consommation humaine

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 24 mars 2004 par la Direction générale de la santé d'une demande d'avis relatif à l'inscription en liste A du fluide caloporteur « TYFOCOR ® L » pour le traitement thermique en simple échange dans les eaux destinées à la consommation humaine

Le Comité d'experts spécialisé «Eaux» (CES « Eaux »), consulté les 5 juillet et 6 septembre 2005, rend l'avis suivant :

Considérant la demande d'inscription en liste « A » de ce fluide caloporteur dans la circulaire du 2 juillet 1985 relative au traitement thermique en simple échange des eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant les lignes directrices élaborées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) dans son avis relatif aux éléments de constitution du dossier de classement en listes « A » ou « C » de préparations commerciales pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine fonctionnant en simple échange ;

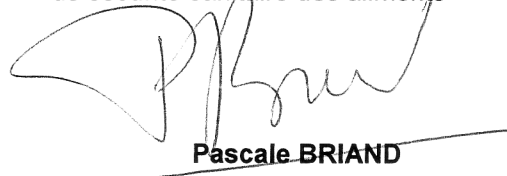
Considérant que les molécules qui entrent dans la composition de ce fluide caloporteur ne figurent pas sur les listes des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction établies par l'Union européenne ;

Considérant qu'en cas de pollution accidentelle du circuit secondaire :

- la dose de monopropylène glycol qui pourrait être ingérée est semblable à la dose répétitive dont les effets sont reconnus comme admissibles,
- la dose ingérée des autres constituants minoritaires entrant dans la composition de ce fluide est plus petite que la dose estimée sans effet de chacun de ces constituants ;

Le Comité d'experts spécialisé « Eaux » émet un avis favorable à la demande d'inscription en liste « A » de la circulaire du 2 juillet 1985 du fluide caloporteur « TYFOCOR ® L » pour le traitement thermique en simple échange des eaux destinées à la consommation humaine.

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments



Pascale BRIAND